

Conseil municipal du 2 mai 2017

Budgets.

Les budgets primitifs ont été établis et approuvés par le conseil municipal.
Le budget général de la commune, section fonctionnement, s'équilibre à la somme de 1 994 028.33 € et en section d'investissement à 3 369 390.62 €.

Pour l'année 2017 le budget primitif a été établi sur une volonté toujours affirmée de :

- **continuité** de la stabilité fiscale pour la **34^{ème} année**, étant entendu que suite à l'intégration à la communauté d'agglomération du PUY de l'ancienne communauté de communes des Portes d'Auvergne, la volonté des élus étant de respecter le principe de stricte neutralité fiscale pour les contribuables, les communes et la nouvelle communauté par l'application d'une solution alternative de variation des taux moyens pondérés des EPCI préexistants avec ajustement à la hausse ou à la baisse des taux communaux (après débasage).

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes permettra de neutraliser les pertes ou les gains de produits générés par l'application des nouvelles compétences et des nouveaux taux.

Sont prévus en 2017 les travaux suivants :

- Enfouissement réseaux Chavagnac, motte féodale et rues adjacentes et extinction nocturne éclairage public programmable
- Accessibilité des bâtiments communaux
- Réhabilitation concessions cimetière,
- Création de deux tennis couverts
- Déconstruction quartier des pas perdus
- Réhabilitation de l'usine Bongiraud
- Financement programme OCM aux artisans et commerces locaux
- Achat de matériels
- Acquisition terrain pour services municipaux
- Parc de loisirs Chaland
- Aménagement des voies internes des villages par programmation annuelle.

Le budget de l'eau s'équilibre en fonctionnement à 351 051.91 € et en investissement à 998 550.72 €

Le budget de l'assainissement s'équilibre en fonctionnement à 196 151.50 € et en investissement à 470 739.96 €

Le tarif de l'eau et de l'assainissement fixé en 2015 à un prix moyen global de 3.12 €/ m³ est maintenu pour cette année et sera réactualisé si nécessaire fin 2017 afin d'intégrer le coût de différents travaux en cours : alimentation en eau potable, restructuration de la télégestion des différents ouvrages, remplacement de la conduite d'AEP de Zoubiroux et déconnexion des eaux pluviales de Choubert, remplacement de la conduite d'eau potable de Marcilhac à Lissac, mise en séparatif des réseaux sur le secteur du Haut Solier.

Ont également été établis trois budgets annexes : zone commerciale de La Prade, lotissement communal Montée du Lac et Résidence du Haut-Solier.

Subvention au titre des amendes de police.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Pas Perdus, il est prévu la création d'un parking de 46 places. Le conseil approuve le projet et autorise le maire à solliciter une subvention auprès du département au titre des amendes de police.

Acquisition de terrain aux Ribbes.

Le maire présente la proposition de M. Robert Philippon qui souhaite céder à la commune une parcelle située aux Ribbes, section BE n°432 d'une superficie totale de 2948 m². Cette parcelle est située en zone UB constructible et elle est desservie par les réseaux eau, assainissement et électricité.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle en pleine propriété pour 2100 m² et en nue propriété pour le reste du terrain sur lequel est édifié un garage, M. Philippon en conservant l'usufruit selon son vœu.